

h e t s

Haute école de travail social
Genève
Infothèque

HETS Genève // Infothèque

Politique documentaire 2025-2030

Version 02.03 : 30 mars 2026

Version	Date de modif.	Nature modif.	Auteur modif.
00.01	08.10.2019	Initiation	AMN
00.02	26.11.2019	Ajouts, modifications, corrections	AMN, TGR, LD, LF
01.00	12.12.2019	Finalisation pour transmission au CDI	AMN
01.01	05.02.2020	Finalisation pour validation	AMN
01.02	17.02.2020	Ajout date de validation	AMN
02.00	11.03.2022	Initiation à une révision complète incluant la politique d'acquisition	TGR, LF, SVD
02.01	23.05.2022	Ajouts, modifications, corrections	TGR, LF, SVD
02.02	07.01.2026	Révision du document en vue de la transmission au CDI	TGR, LF
02.03	11.05.26	Ajout date de validation	TGR

Attention : à changer la date dans le nommage du fichier après chaque modification !

Modèle : _aaaammjj (ex. : _20170412)

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	4
2.	Principes de sélection.....	5
2.1.	Principes généraux.....	5
2.1.1.	Rappel des missions de l'Infothèque	5
2.1.2.	Publics de l'Infothèque.....	5
2.1.3.	Disciplines couvertes.....	6
2.1.4.	Types de ressources	6
2.1.5.	Langues des ressources.....	7
2.1.6.	Contexte géographique et politique	7
2.2.	Principes essentiels.....	7
2.2.1.	Principes de neutralité critique et scientificité	7
2.2.2.	Principe d'utilité	8
2.2.3.	Principe de complémentarité.....	8
2.2.4.	Respect du droit d'auteur	8
2.3.	Critères d'exclusion.....	8
3.	Politique d'acquisition.....	10
3.1.	Budget et fournisseurs.....	10
3.2.	Spécificités des exemplaires	10
3.3.	Méthodes de sélection	11
3.3.1.	Veille professionnelle	11
3.3.2.	Propositions d'achats	11
3.3.3.	Publications des éditions IES	11
3.3.4.	Publications des chercheurs et chercheuses de la HETS Genève	11
3.3.5.	Travaux de fin de formation de la HETS Genève.....	11
3.3.6.	Dons et legs	12
4.	Principes d'évaluation et de conservation	13
4.1.	Évaluation	13

4.2.	Élimination et conservation	13
5.	Principes de traitement, de signalement et de valorisation	15
5.1.	Traitement documentaire.....	15
5.2.	Signalement	16
5.3.	Valorisation	16
6.	Références.....	17
6.1.	Références citées	17
6.2.	Références complémentaires	17

1. PRÉAMBULE

La politique documentaire définit la politique d'acquisition et de développement des collections, la politique d'évaluation et de conservation, ainsi que les principes de traitement, de signalement et de valorisation des ressources de l'Infothèque de la Haute école de travail social de Genève (HETS Genève). Elle a pour objectif de garantir la cohérence des décisions documentaires et d'accompagner l'évolution du service. Publique, la politique documentaire est accessible sur le site Internet de l'école, sur la page destinée à l'Infothèque.

Ce document est révisé tous les cinq ans, de façon à s'adapter aux évolutions des missions, des ressources et des objectifs du service.

Cette version de la politique documentaire a été validée par le Conseil de direction de la HETS Genève le 30 mars 2026.

2. PRINCIPES DE SÉLECTION

La politique documentaire de l'Infothèque repose sur trois niveaux. Les principes généraux définissent le cadre de référence, en précisant les missions de l'Infothèque, ses publics, les disciplines couvertes et les types de ressources proposés. Les principes essentiels constituent le socle de valeurs qui guide durablement les choix documentaires. Enfin, les critères de sélection et d'exclusion traduisent ces principes dans les décisions concrètes d'acquisition, de gestion et de retrait des documents, en fonction des usages et des contraintes existantes.

2.1. Principes généraux

2.1.1. *Rappel des missions de l'Infothèque*

La HETS Genève est une institution académique spécialisée dans les domaines du travail social et de la psychomotricité. Bien qu'elle soit ouverte à la Cité, l'Infothèque de la HETS Genève n'a pour vocation ni d'exercer un rôle patrimonial, ni de fonctionner comme institution de lecture publique.

L'Infothèque offre des ressources et des services aux publics interne et externe de la HETS Genève, en réponse aux besoins exprimés ou anticipés en matière d'enseignement, de recherche, d'étude, de formation continue ou de toutes autres missions de l'école.

2.1.2. *Publics de l'Infothèque*

Le public interne de l'Infothèque de la HETS Genève est composé des membres et des services de la HES-SO Genève :

- personnel d'enseignement et de recherche (PER) ;
- corps étudiant (CE) ;
- personnel administratif et technique (PAT) ;
- les divers services organisationnels.

Le public externe est composé principalement de :

- la communauté académique genevoise et suisse hors HES-SO ;
- la communauté académique de la HES-SO hors Genève ;
- les professionnel·les du travail social et de la psychomotricité ;
- toute personne intéressée aux thématiques des collections de l'Infothèque.

Le développement, le traitement et la valorisation des ressources documentaires de l'Infothèque sont en priorité adaptés aux exigences des études et de la recherche académique en travail social et en

psychomotricité telles que pratiquées à la HETS Genève, et en second lieu aux besoins d'information et de formation continue des professionnel·les et futur·es professionnel·les de ces disciplines en Suisse romande.

2.1.3. Disciplines couvertes

Les domaines couverts par les collections sont en lien avec ceux enseignés dans les différentes formations proposées par la HETS Genève ainsi qu'avec les projets de recherche menés au sein de l'institution.

Les principaux domaines concernés par les collections de la bibliothèque du SID sont les suivants :

- Action sociale
- Addictions
- Animation socioculturelle
- Citoyenneté / Participation sociale / Droits humains
- Criminalité / Délinquance / Détention
- Education / Formation / Pédagogie
- Enfants / Jeunesse / Famille
- Genre / Sexualité / Égalité
- Sociétés / Cultures
- Travail / Insertion professionnelle
- Handicap
- Logement / Urbanisme / Environnement
- Migrations
- Précarité / Pauvreté
- Psychologie / Santé
- Psychomotricité / Rapport au corps
- Religions / Spiritualité
- Sciences sociales / Sociologie
- Vieillesse / Personnes âgées

2.1.4. Types de ressources

Les collections comprennent des documents physiques et électroniques, sélectionnés en priorité pour leur valeur scientifique et/ou académique. L'Infothèque intègre également des ressources de synthèse et de vulgarisation pour diversifier l'accès aux contenus et les rendre accessibles à des publics variés, notamment aux non-spécialistes et aux étudiants en début de cursus.

Les collections physiques sont composées de :

- livres et manuels ;
- ouvrages de référence (dictionnaires, législations, ...) ;
- revues et presse écrite ;
- travaux de fin d'études (Bachelor, Master et formation continue) ;
- tests psychomoteurs et photolangages ;
- DVD (films documentaires, émissions, reportages et fictions) ;
- essais, récits de vie, romans, bandes dessinées et romans graphiques documentaire ou de fiction ;

- jeux et matériel pédagogiques.

Les collections électroniques¹ sont constituées de :

- revues électroniques ;
- livres électroniques ;
- bases de données spécialisées.

Le développement des collections électroniques est réalisé par une sélection coordonnée et concertée au sein des services d'information et de documentation de la HES-SO Genève, du domaine Travail social de la HES-SO et, le cas échéant, de la HES-SO, ainsi que dans le cadre du Consortium des bibliothèques universitaires suisses (s.d.).

2.1.5. Langues des ressources

La langue des documents acquis est dans l'ordre de priorité : le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol selon l'offre éditoriale dans le domaine ou la demande spécifique d'un membre du PER, du PAT ou d'un service de la HETS Genève.

2.1.6. Contexte géographique et politique

Une attention particulière est portée aux enjeux de proximité, afin de refléter la diversité des perspectives et des problématiques locales. Cela concerne notamment Genève et la Suisse.

2.2. Principes essentiels

2.2.1. Principes de neutralité critique et scientificité

L'Infothèque acquiert en priorité des ouvrages scientifiques et professionnels. Comme mentionné au chapitre 2.1.4, pour compléter ses collections, des documents narratifs, tels que des essais, des témoignages, des œuvres de fictions, et des contenus multimédias peuvent également être acquis.

Conformément aux principes de scientificité, de pluralité des points de vue et de responsabilité documentaire, l'Infothèque veille à garantir la liberté intellectuelle des publics sans pratiquer de censure idéologique. La pluralité des points de vue s'entend toutefois dans le respect des connaissances scientifiques établies et des cadres éthiques reconnus par la recherche académique. Ainsi, une attention particulière est portée à la représentation des voix des personnes et des groupes minorisés, lorsque ceux-ci sont directement concernés par les sujets traités.

¹ L'ensemble des ressources électroniques accessibles depuis les écoles de la HES-SO sont répertoriées sur le site de la HES-SO : <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/bibliotheques/ressources-electroniques>

Les documents narratifs acquis doivent faire preuve de vigilance quant à la représentation des individus et des groupes, afin d'éviter stéréotypes ou stigmatisations. Aussi les documents reposant sur des discours non étayés scientifiquement, remettant en cause l'existence, la dignité ou les droits de groupes ou de personnes, ou comportant des contenus de propagande religieuse ou idéologique extrême, d'incitation à la haine ou à la violence, sont écartés, sauf lorsqu'un enseignement ou un projet de recherche scientifique justifie leur acquisition. Dans ce cas, ces documents font l'objet d'une contextualisation explicite, tant au sein du document que sur la plateforme *swisscovery*².

2.2.2. Principe d'utilité

Le développement des ressources documentaires est régi par le principe d'utilité pour le plus grand nombre. Les ressources acquises et conservées par l'Infothèque doivent potentiellement être utiles sinon à l'ensemble des publics, au moins à un groupe de lecteurs et/ou de lectrices pour les études, la recherche scientifique ou l'autoformation.

Font exception à ce principe les publications scientifiques du PER de la HETS Genève et les publications des éditions IES qui sont acquises et conservées indéfiniment, sans tenir compte de leur usage ni de leur obsolescence éventuelle.

2.2.3. Principe de complémentarité

Dans une logique de complémentarité, de mutualisation et de rationalisation, l'intégration de ressources documentaires doit tenir compte des collaborations et partenariats avec d'autres bibliothèques universitaires et scientifiques, ainsi que des réseaux existants auxquels l'Infothèque participe de manière formelle ou informelle.

2.2.4. Respect du droit d'auteur

L'acquisition et l'exploitation des documents respectent le droit d'auteur suisse en vigueur.

2.3. Critères d'exclusion

Afin d'assurer une politique documentaire cohérente, l'Infothèque précise également les critères conduisant à l'exclusion de certains documents lors de la sélection. Ces critères complètent les principes de sélection et permettent d'écarter les ressources qui ne répondent pas aux objectifs scientifiques, pédagogiques ou documentaires de la HETS Genève.

² La plateforme nationale *swisscovery* rassemble les informations scientifiques de près de 500 bibliothèques en Suisse, dont les collections de l'Infothèque de la HETS Genève.

Les critères d'exclusion s'appliquent en amont de l'acquisition des documents et ne doivent pas être confondus avec les opérations d'évaluation et d'élimination des collections existantes. Ils définissent les types de ressources que l'Infothèque choisit de ne pas intégrer à ses collections, afin d'en préserver la qualité, la pertinence et la cohérence.

Un titre peut n'est pas retenu dans les cas suivants :

- plusieurs documents récents sur le sujet existent déjà dans les collections ;
- le contenu est hors des domaines étudiés de la HETS (sauf s'il est introuvable dans une autre bibliothèque et est utile pour un projet de recherche) ;
- le contenu est trop éloigné des pratiques suisses, notamment concernant les législations, les populations ou les régions spécifiques.

En ce qui concerne les récits, les témoignages, les bandes-dessinées, les romans et les documents audiovisuels, ceux-ci sont sélectionnés avec parcimonie afin de ne pas surcharger la collection.

3. POLITIQUE D'ACQUISITION

3.1. Budget et fournisseurs

L'Infothèque reçoit chaque année une enveloppe budgétaire allouée par la Direction de la HETS Genève. Cette allocation se base sur la demande exprimée par la ou le responsable de l'Infothèque et est étudiée selon le budget en vigueur.

La ou le responsable de l'Infothèque détermine les prévisions de dépenses documentaires en fonction des usages constatés, de l'activité de publication dans les différents domaines, du coût de la documentation et de l'évolution des prix, en suivant les orientations pédagogiques et scientifiques de son institution. L'équipe de l'Infothèque procède à l'acquisition des ressources documentaires dans le respect du budget alloué.

Conformément à la stratégie Open HES-SO (2018), les ressources scientifiques et professionnelles publiées selon le modèle de l'Open Access sont privilégiées dans la mesure du possible par rapport aux publications dont l'accès est payant.

Afin de privilégier l'économie locale, lorsque cela est possible, des fournisseurs proches de l'environnement de l'Infothèque (genevois, sinon suisses) sont choisis pour l'acquisition des différentes ressources, tous types confondus. Certains documents peuvent cependant être acquis par le biais de fournisseurs extérieurs à la Suisse.

3.2. Spécificités des exemplaires

Les ressources au format physique sont en principe acquises en un exemplaire. Plusieurs exemplaires peuvent cependant être achetés, notamment lorsqu'il s'agit d'ouvrages de références ou de documents fréquemment consultés.

Les documents trop abîmés ou perdus sont rachetés. Dans le cas où un document est épuisé dans le commerce (même d'occasion) et que son intérêt pour l'enseignement le justifie, une copie est réalisée conformément au droit d'auteur (LDA, art 19, 1b).

L'équipe de l'Infothèque procède à l'enregistrement d'émissions télévisées utiles à l'enseignement des filières de la HETS Genève provenant des chaînes publiques francophones, conformément au droit d'auteur et à la réglementation des Tarifs communs 7 (ProLitteris, 2021) en vigueur.

Les documentaires et reportages sont principalement concernés par ces enregistrements. Les films et téléfilms intéressants sont achetés s'ils sont commercialisés.

3.3. Méthodes de sélection

3.3.1. Veille professionnelle

L'équipe de l'Infothèque effectue une veille systématique et régulière de l'offre éditoriale suisse, française, belge et canadienne. Dans les limites de ses ressources, elle s'efforce de donner un accès le plus étendu possible à la production éditoriale de la Suisse romande. Les sources consultées sont notamment :

- les revues professionnelles et spécialisées couvrant les différents domaines ;
- les catalogues des éditeurs ;
- les bibliographies des enseignant·es ;
- la presse écrite ;
- le programme TV ;
- les sélections élaborées par différentes institutions, associations, fondations, etc.

3.3.2. Propositions d'achats

Toute proposition d'acquisition est prise en considération et analysée. Celles provenant des membres de la HETS Genève sont prioritaires. Chaque demande est honorée, pour autant qu'elle respecte les principes de la politique documentaire et qu'elle correspond aux critères définis dans la politique d'acquisition et de développement des collections. Une réponse est apportée à toute demande dans les meilleurs délais.

3.3.3. Publications des éditions IES

Toutes les publications des éditions IES sont répertoriées et prêtées au même titre que les autres documents acquis dans le commerce.

3.3.4. Publications des chercheurs et chercheuses de la HETS Genève

En plus de leur archivage dans l'Archive institutionnelle de la HES-SO (ArODES) (s.d.), l'équipe de l'Infothèque acquiert, traite et signale, dans les limites de ses ressources, les ouvrages scientifiques et professionnels publiés par les chercheuses et chercheurs ou ancien·nes collaborateur·ices de la HETS Genève et qui sont en lien avec les thématiques collectionnées.

3.3.5. Travaux de fin de formation de la HETS Genève

L'intégration aux collections des travaux de fin de formation est explicitée dans les directives internes ad hoc.

3.3.6. Dons et legs

Seuls les documents qui répondent aux principes de la politique documentaire peuvent être acceptés comme dons et legs. Chaque cas est examiné individuellement. En cas d'acceptation, ces documents font l'objet du même processus de traitement et de signalement que les documents acquis dans le commerce. Les ouvrages non retenus sont mis à disposition du public avant élimination.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE CONSERVATION

4.1. Évaluation

L'Infothèque de la HETS Genève n'a pas vocation de conservation patrimoniale. En accord avec le principe d'utilité, les collections sont réévaluées et actualisées en principe tous les deux ans, en fonction des besoins et des ressources disponibles. L'objectif est de proposer aux publics l'information la plus pertinente et actuelle possible.

4.2. Élimination et conservation

En suivant les principes de sélections présentés au chapitre 2, l'Infothèque conserve les ressources documentaires tant que celles-ci sont utiles du point de vue de la recherche scientifique, de la formation de base, de la formation continue et de toutes autres missions de la HETS Genève.

Le désherbage fait partie intégrante du développement des collections. Ses objectifs sont les suivants :

- Maintenir la qualité, la pertinence et la cohérence des collections ;
- Optimiser l'espace et l'accès aux ressources ;
- Garantir la sécurité et l'état matériel des documents ;
- Soutenir la visibilité et l'usage des collections.

Celui-ci est réalisé selon certains critères, dont certains sont inspirés de la méthode IOUPI³ élaborée par la Bibliothèque publique d'information (BPI) de Paris (Bibliothèque départementale de la Sarthe, 2007) :

- lors de l'acquisition de la nouvelle édition d'un document, l'ancienne édition peut être éliminée ;
- lorsque l'état physique du document ne permet plus d'être réparé, celui-ci est éliminé ;
- lorsque le contenu du document présente des informations périmées ou incorrectes, celui-ci est éliminé ;
- lorsque le document dont l'intérêt est avéré mais dont l'usage est moindre, il est déplacé au dépôt en attendant une réévaluation ultérieure de son utilité – il reste cependant empruntable ;
- lorsque le document ne répond plus aux critères de pertinence de la collection, il peut être gardé s'il n'existe pas dans une autre bibliothèque du réseau. Il peut également être éliminé

³ La méthode IOUPI présente cinq critères pour l'élimination : I pour le contenu incorrect, O pour le contenu ordinaire (sans intérêt), U pour le document usé (donc abîmé), P pour le contenu périmé (donc obsolète) et I pour le contenu inutilisé (donc le document est peu prêté).

et, dans ce cas, transmis à une autre institution ayant pour vocation explicite la conservation patrimoniale à long terme, l'enseignement ou un autre but comparable. L'Infothèque peut également en faire don au public.

L'équipe de l'Infothèque analyse l'usage des collections en s'appuyant sur les indicateurs suivants :

- Nombre de prêts ;
- Date du dernier prêt ;
- Date de publication ou de réédition ;
- Disponible dans d'autres bibliothèques membres la Swiss Library Service Platform (SLSP) intitulée *swisscovery*.

5. PRINCIPES DE TRAITEMENT, DE SIGNALEMENT ET DE VALORISATION

Afin de rendre accessibles et de promouvoir les ressources documentaires constituant les collections de l'Infothèque, des opérations de traitement, de signalement et de valorisation sont effectuées dans les limites des ressources humaines et financières.

Dans un souci d'efficience et d'efficacité, le traitement et la saisie de données concernant des ressources documentaires dans plusieurs réservoirs de données ou plateformes doivent être au mieux possible évités.

5.1. Traitement documentaire

En plus des monographies, des documents audiovisuels et des travaux de fin d'études, l'équipe de l'Infothèque procède au catalogage d'articles de revues scientifiques et professionnelles. Le traitement des documents s'effectue dans le respect des pratiques et normes en vigueur. Depuis décembre 2020, ce catalogage s'établit dans la base de données commune des bibliothèques membres de la Swiss Library Service Platform (SLSP). L'utilisation de métadonnées préexistantes, de même que toute initiative destinée à simplifier les processus de traitement, de gestion et de signalement, sont favorisées.

Les collections monographiques documentaires sont mises à disposition du public et classées selon le système de Classification décimale Dewey (CDD) (Melvil, 2015). Certaines cotes sont parfois adaptées pour correspondre aux besoins des publics de l'Infothèque et permettre un accès facilité. L'indexation des documents⁴ se font à partir du référentiel d'autorités unique IdRef (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, s.d.) pour tous les descripteurs (noms communs et propres).

Le traitement des publications du PER de la HETS Genève est effectué dans l'Archive institutionnelle des publications scientifiques de la HES-SO (ArODES) (s.d.).

Depuis 2021 et selon conditions⁵, certains travaux de diplômes sont également répertoriés dans le Swiss Open Access Repository (SONAR) (s.d.), une plateforme qui recueille et promeut les publications en libre accès de personnes affiliées aux institutions publiques suisses de recherche.

⁴ L'indexation est l'opération de description des documents à l'aide d'une liste de termes (= descripteurs) définie. Un référentiel commun permet aux bibliothèques d'assigner des sujets précis aux documents tout en veillant à la cohérence et l'interopérabilité des systèmes.

⁵ Les conditions sont définies dans les directives des filières concernant les travaux de fin d'études.

5.2. Signalement

Toutes les ressources physiques et électroniques détenues par l'Infothèque sont répertoriées sur la plateforme de la Swiss Library Service Platform (SLSP) intitulée *swisscovery*. Accessible en tout temps, celle-ci permet de consulter les collections des 500 bibliothèques participantes, ainsi qu'au contenu de nombreux abonnements et bases de données externes auxquels est abonnée la HES-SO.

5.3. Valorisation

Afin de promouvoir et valoriser les collections de l'Infothèque, les bibliothécaires réalisent et diffusent régulièrement la liste des nouvelles acquisitions, ainsi que des sélections documentaires thématiques et coups de cœur auprès du public. Cette promotion se fait via différents supports :

- présentoirs et expositions ;
- bibliographies numériques et imprimées ;
- mailing et newsletters ;
- page de l'Infothèque sur le site Internet de la HETS Genève ;
- canaux d'acteurs de proximité (revue REISO, Ville de Genève, etc.).

L'équipe de l'Infothèque se donne la possibilité d'utiliser tout moyen jugé pertinent en fonction de l'objectif de valorisation et la cohérence avec les différentes formes de promotion.

6. RÉFÉRENCES

6.1. Références citées

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. (s.d.). *Identifiants et référentiels pour l'enseignement supérieur et la recherche*. Consulté le 12 janvier 2026 à l'adresse : <https://www.idref.fr/autorites.jsp>

Consortium des bibliothèques universitaires suisses. (s.d.). *Site du Consortium des bibliothèques universitaires suisses*. Consulté le 12 janvier 2026 à l'adresse : <https://consortium.ch>

Dewey, M., Mitchell, J. S. & Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation. (2015). *Classification décimale Dewey et index* (23e éd.). ASTED.

Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO). (2018). *Stratégie Open Science HES-SO*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/open-science/2018-Strategie-Open-HES-SO-12321.pdf

Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO). (s.d.). *ArODES*. Consulté le 12 janvier 2026 à l'adresse <https://arodes.hes-so.ch>

Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA) (= DLA ; RS 231.1 ; état le 1^{er} janvier 2022).

ProLitteris. (2022). *Tarif commun 7: utilisations dans les écoles 2022-2026*. https://www.prolitteris.ch/wp_update2020/wp-content/uploads/TC_7_ecoles_2022-2026.pdf

Swiss Open Access Repository (SONAR). (s.d.). *SONAR*. Consulté le 12 janvier 2026 à l'adresse : <https://sonar.rero.ch/>

6.2. Références complémentaires

Bibliosuisse. (2021). *Code d'éthique pour les bibliothécaires et les professionnel-le-s de l'information suisses*. <https://www.bibliosuisse.ch/Portals/0/Code%20d%27e%CC%81thique.pdf>

Bibliosuisse. (2021). *Code d'éthique pour les bibliothécaires et les professionnel-le-s de l'information suisse*. <https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Bibliosuisse/Commissions/Ethique-professionnelle/Code-d'%C3%A9thique.pdf>

Bibliothèque de l'EPFL. (2010). *Charte documentaire*. <https://www.epfl.ch/campus/library/fr/a-propos/charte-documentaire/>

Bibliothèque de l'Université de Genève, Division de l'information scientifique. (2015). *Politique documentaire de la Bibliothèque de l'Université de Genève*. https://www.unige.ch/dis/files/1514/7014/5483/Politique_documentaire_biblio_UNIGE_Vjuillet_2016.pdf

Bibliothèque de l'Université de Genève, Division de l'information scientifique. (2022). *Politique d'acquisition, de développement et d'évaluation des collections : site Uni Mail*. https://www.unige.ch/biblio/files/8416/6075/3696/2022_Mail_politique_acquisition_vf.pdf

Bibliothèque départementale de la Sarthe. (2007). *Désherbage*. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61098-desherbage.pdf>

International Federation of Library Associations and Institutions. (2012). *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information*. <https://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>

Miranda, Thaïs Francisco. (2025). *Une politique documentaire pour la bibliothèque Filigrane* [Travail de master en Travail Social, Haute école spécialisée de Suisse occidentale]. SONAR. <https://sonar.rero.ch/hesso/documents/333407>